**BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS**

**APPEL A CANDIDATURE POUR L’ANNEE UNIVERSITAIRE 2024 / 2025**

L’Ambassade de France au Bénin, via son service de coopération et d’action culturelle, octroie des bourses d’enseignement supérieur à des **étudiants et chercheurs béninois**, visant à renforcer, par une mobilité dans un établissement d’enseignement supérieur français, l’excellence de leur parcours académique.

Cet appel à candidature s’adresse uniquement à des **étudiants béninois inscrits en doctorat** ou aux **chercheurs béninois en court séjour** dans des laboratoires de recherche français, quelles que soient les disciplines concernées.

Ce dispositif de bourses vise à soutenir les candidatures d’excellence en lien avec les grandes orientations de la coopération entre la France et le Bénin, notamment en matière de recherche.

Une bourse complète de l'ambassade de France comprend :

* Le statut de boursier France-Excellence qui comprend la sécurité sociale, la priorité d'accès au logement étudiant[[1]](#footnote-1), l'exonération des frais de visa et l'assistance offerte par Campus France Paris ;
* Un billet d'avion aller-retour pour la France ;
* Une allocation mensuelle (doctorant : 1 500 € ; SSHN jeune chercheur[[2]](#footnote-2) : 1 705 € ; SSHN chercheur confirmé : 2 000 €),
* La gratuité des déplacements sur le territoire français si ces derniers sont nécessaires pour rejoindre une université de province.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au** **vendredi 22 mars 2024**.

Toute candidature présentée après cette date sera rejetée.

**1 – BOURSE DOCTORALE**

**Eligibilité -** Le candidat doit être :

* de **nationalité béninoise** (les binationaux franco-béninois ne sont pas éligibles) ;
* âgé(e) de **moins de 35 ans** à la date du 1er janvier 2024 ;
* titulaire, à la fin de l’année universitaire 2023/2024, d’un master 2, d’un DEA ou d’un diplôme dont l’équivalence à ce niveau est reconnue.

**Deux conditions impératives doivent être remplies pour déposer un dossier de candidature :**

**Condition 1** – Vous êtes **inscrits en thèse dans un établissement béninois** et vous avez une acceptation d’accueil dans un laboratoire de recherche situé en dehors du Bénin. Les thèses encadrées par une convention de cotutelle par un établissement français seront priorisées ;

**Condition 2** – Votre premier séjour dans l’établissement d’accueil a lieu au cours de l’année universitaire 2024/2025. Votre laboratoire s’engage en outre, dans le cas où une bourse vous est accordée, à vous accueillir pour une **première alternance au plus tard le 1er novembre 2024**.

Selon un principe d’alternance avec des séjours au Bénin, les bourses offertes sont destinées à contribuer à la prise en charge des séjours de leurs bénéficiaires auprès de leur université d’accueil en France ou dans un pays africain : **elles financent uniquement les mobilités en dehors du Bénin, dans la limite de six mois par année universitaire et pour trois ans au maximum** (sous réserve du renouvellement annuel de la bourse).

L’alternance des séjours entre l’université béninoise et l’université d’accueil est obligatoire.

Par ailleurs, les candidats sont vivement encouragés à rechercher d'autres sources de financement auprès de leur propre établissement d'enseignement supérieur local ou français, mais aussi auprès d'entreprises du secteur privé. Une attention particulière est accordée aux candidats qui ont trouvé d'autres sources de financement pour leur projet. **À tout moment, les candidats ou les lauréats doivent informer l'ambassade de France s'ils obtiennent un financement supplémentaire.**

**2 – Bourse pour les Séjours Scientifiques de Haut Niveau (SSHN).**

La bourse SSHN est destinée aux enseignants chercheurs dans un établissement d’enseignement béninois désirant effectuer un séjour scientifique en France.

**Eligibilité -** Le candidat doit être :

* de nationalité **béninoise** (les binationaux franco-béninois ne sont pas éligibles) ;
* chercheur **titulaire d’un doctorat ;**
* **en poste dans l’enseignement supérieur** public ou privé béninois (titulaire ou contractuel).

Les candidats ayant déjà reçu une bourse SSHN du gouvernement français restent éligibles, quelle que soit l’année d’obtention.

Les candidats peuvent demander des séjours d’une **durée de 3 à 8 semaines maximum**. Toutes les mobilités sont impérativement terminées **le 15 novembre 2024.** Toute mobilité non commencée ou non confirmée[[3]](#footnote-3) le 31 août 2024 est annulée. La bourse est donnée à un candidat sur liste complémentaire.

Les mobilités ne commencent pas avant au moins 30 jours suivant la transmission du dossier complet.

La mobilité a lieu dans un laboratoire et a pour objet un sujet de recherche. La lettre d’invitation de la structure d’accueil est obligatoire. Les séjours linguistiques ne sont pas éligibles.

L’évaluation des dossiers porte sur toutes les pièces jointes à la candidature et valorise les projets précis et détaillés, donnant des garanties d’impact de la mobilité.

La lettre de motivation comporte un résumé des activités du séjour. La qualité et la précision du plan de travail sont évaluées au travers du chronogramme de la mobilité, lequel démontre que le projet a été bien préparé en amont.

**3 – Procédure de candidature**

*3.1 – Modalités de sélection*

Les candidatures sont sélectionnées par une commission paritaire mixte, composée de personnalités et d’experts béninois et français. **Les résultats sont transmis au mois de juin 2024.**

Après avoir validé la recevabilité des dossiers (respect des conditions de candidature et des échéances fixées, présence des justificatifs demandés, …) et présélectionné les candidatures présentant un **réel niveau d’excellence**, la commission mixte peut auditionner individuellement les candidats présélectionnés, suivant un calendrier et des modalités qui leur sont communiqués au préalable.

*3.2 – Procédure à suivre par les candidats*

Les postulants qui remplissent les conditions énumérées ci-dessus complètent le **formulaire de candidature**, adapté au cycle académique concerné, mis en ligne sur le site de l’ambassade de France : [*https://bj.ambafrance.org/*](https://bj.ambafrance.org/)

* Lien pour accéder au dossier de candidature pour les bourses doctorales :

*[formulaire de candidature à une](%5C%5C%5C%5CCOO01EX00001.comptes.diplomatie.gouv.fr%5C%5CGroupes%5C%5CCOCAC%5C%5CDossier%20de%20passation%202020%20JMK%5C%5CENSEIGNEMENT%20SUPERIEUR%20RECHERCHE%5C%5CEN_COURS%5C%5CBOURSES%5C%5C2020%5C%5CAPPEL_A_CANDIDATURE%5C%5CBOURSES_ENS_SUP_2019_CANDIDATURE_DOCTORAT.docx)* ***[bourse doctorale](%5C%5C%5C%5CCOO01EX00001.comptes.diplomatie.gouv.fr%5C%5CGroupes%5C%5CCOCAC%5C%5CDossier%20de%20passation%202020%20JMK%5C%5CENSEIGNEMENT%20SUPERIEUR%20RECHERCHE%5C%5CEN_COURS%5C%5CBOURSES%5C%5C2020%5C%5CAPPEL_A_CANDIDATURE%5C%5CBOURSES_ENS_SUP_2019_CANDIDATURE_DOCTORAT.docx)*** *[(cliquer ici pour télécharger le formulaire)](%5C%5C%5C%5CCOO01EX00001.comptes.diplomatie.gouv.fr%5C%5CGroupes%5C%5CCOCAC%5C%5CDossier%20de%20passation%202020%20JMK%5C%5CENSEIGNEMENT%20SUPERIEUR%20RECHERCHE%5C%5CEN_COURS%5C%5CBOURSES%5C%5C2020%5C%5CAPPEL_A_CANDIDATURE%5C%5CBOURSES_ENS_SUP_2019_CANDIDATURE_DOCTORAT.docx)*

* Lien pour accéder au dossier de candidature pour les bourses SSHN :

*[formulaire de candidature à une](%5C%5C%5C%5CCOO01EX00001.comptes.diplomatie.gouv.fr%5C%5CGroupes%5C%5CCOCAC%5C%5CDossier%20de%20passation%202020%20JMK%5C%5CENSEIGNEMENT%20SUPERIEUR%20RECHERCHE%5C%5CEN_COURS%5C%5CBOURSES%5C%5C2020%5C%5CAPPEL_A_CANDIDATURE%5C%5CBOURSES_ENS_SUP_2019_CANDIDATURE_LICENCE-MASTER.docx)* ***[bourse de SSHN](%5C%5C%5C%5CCOO01EX00001.comptes.diplomatie.gouv.fr%5C%5CGroupes%5C%5CCOCAC%5C%5CDossier%20de%20passation%202020%20JMK%5C%5CENSEIGNEMENT%20SUPERIEUR%20RECHERCHE%5C%5CEN_COURS%5C%5CBOURSES%5C%5C2020%5C%5CAPPEL_A_CANDIDATURE%5C%5CBOURSES_ENS_SUP_2019_CANDIDATURE_LICENCE-MASTER.docx)*** *[(cliquer ici pour télécharger le formulaire)](%5C%5C%5C%5CCOO01EX00001.comptes.diplomatie.gouv.fr%5C%5CGroupes%5C%5CCOCAC%5C%5CDossier%20de%20passation%202020%20JMK%5C%5CENSEIGNEMENT%20SUPERIEUR%20RECHERCHE%5C%5CEN_COURS%5C%5CBOURSES%5C%5C2020%5C%5CAPPEL_A_CANDIDATURE%5C%5CBOURSES_ENS_SUP_2019_CANDIDATURE_LICENCE-MASTER.docx)*

Les candidats joignent impérativement à ce formulaire, dûment rempli, l’ensemble des pièces justificatives demandées et déposent, **au plus tard le 22 mars 2024,** **leur dossier complet** au poste d’accueil de l’ambassade de France ou, à défaut, l’envoient par voie postale, à l’adresse suivante :

*Ambassade de France au Bénin
Service de coopération et d’action culturelle*

*Appel à candidatures bourses*

*2235, avenue Jean-Paul II*

*01 BP 966 COTONOU*

En parallèle et au plus tard à la même date, **les candidats envoient obligatoirement à l’adresse** *bourses-esr.cotonou-amba@diplomatie.gouv.fr*, un **exemplaire électronique de leur formulaire de candidature** (le formulaire seulement ; les documents justificatifs ne doivent être joints qu’au dossier-papier). **ATTENTION ! Cette adresse électronique n’est activée qu’à partir du lundi 12 février 2024**.

**Le nom du fichier adressé par courriel respecte l’un des deux modèles suivants :**

* **« Bourse SNNH - NOM-PRENOM » pour les candidatures SSHN**
* **« Bourse DOCTORALE - NOM-PRENOM » pour les candidatures en doctorat**

De la même manière, mentionner dans l’**objet du message** : le type de bourse sollicité sous une des formes suivantes : **« Bourse SSHN » ou « Bourse doctorale »** suivi de vos **nom** et **prénom**

**ATTENTION !**

 **TOUT DOSSIER INCOMPLET,**

**DÉPOSÉ APRÈS LE 22 MARS 2024,**

**OU NE RESPECTANT PAS LES CONDITIONS DÉCRITES CI-DESSUS**

**SERA REJETÉ**

1. Les candidat(e)s à une bourse pour l'année 2024, trouvent par eux-mêmes, le cas échéant avec l'aide de leur laboratoire d'accueil, un logement pour la durée de leur séjour en France. **En effet, aucune réservation de logement n’est effectuée par Campus France dans les villes olympiques entre juin et septembre.** [↑](#footnote-ref-1)
2. Les candidats ayant un doctorat depuis plus de 5 ans sont considérés « chercheurs confirmés ». Les autres (doctorant ou doctorat de moins de 5 ans) sont considérés « jeunes chercheurs ». [↑](#footnote-ref-2)
3. On entend par « confirmée » une mobilité pour laquelle le dossier de mise en route est complet et a été transmis à Campus France Paris par l’ambassade. [↑](#footnote-ref-3)